

Justificatifs à fournir pour vos remboursements santé

Pour obtenir le remboursement de vos soins de santé dans les cas où la télétransmission⁽¹⁾ ou le Tiers payant⁽²⁾ ne fonctionnent pas, vous devez transmettre les justificatifs ci-dessous à l'assureur :

Prestations	Justificatifs
Toutes prestations pour lesquelles vous avez avancé les frais et qui sont en partie pris en charge par le Régime Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Décompte Sécurité sociale
Soins (dont kinésithérapeutes, radiologues, ostéopathes...)	<ul style="list-style-type: none"> Original de la facture acquittée comportant le numéro SIRET du praticien, et précisant l'assuré concerné
Cure thermale	<ul style="list-style-type: none"> Original de la facture acquittée comportant le numéro SIRET de l'établissement, et précisant l'assuré concerné
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> Original de la facture acquittée comportant le numéro SIRET de la pharmacie, et précisant l'assuré concerné
Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin de situation et / ou Facture acquittée de l'établissement
Forfait naissance	<ul style="list-style-type: none"> Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
Forfait adoption	<ul style="list-style-type: none"> Copie du jugement ayant prononcé l'adoption

L'assureur se réserve le droit de demander toutes autres pièces justificatives complémentaires qui lui paraîtraient nécessaires au règlement de la prestation. En l'absence des justificatifs demandés, les frais réels seront réputés ne pas excéder la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Vous pouvez transmettre ces justificatifs :

- soit depuis votre Espace Santé Assuré, via le lien « Mes remboursements santé / Demander un remboursement »

- soit par courrier à l'adresse : Suravenir Assurances - Service Santé - TSA 30028 51725 REIMS Cedex

⁽¹⁾ échanges automatisés avec le régime obligatoire

⁽²⁾ dispense d'avance de frais